

Séance du Mardi 24 février 2009

L'an deux mille neuf et le mardi vingt quatre février à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Etaients présents : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et DUPRAT Marie-Rose, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LOUBEDAT : SEMPE Bernard et DARZAC Jean-Luc (suppléant de OREJA Daniel), MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUPIN Bernard et DU BOIS DE MAQUILLE Philippe (Suppléant de DUCERE Jean), MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé et SPOERRY Gérard, NOGARO : PEYRET Christian, PUJOL Jean-Pierre et MARTINOT Maryse, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BORDES Daniel (suppléant de BUSQUET Philippe), SORBETS : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : TARTAS Jacques et WEEVERS Cornélia, URGOSSE : BARRAIL Bernard et GARBAGE Philippe.

Absents excusés : LANNE-SOUBIRAN : MANAS Francis, LOUBEDAT : OREJA Daniel (remplacé par DARZAC Jean-Luc), MAGNAN : LAFFITTE DUCLER Bernard, MONGUILHEM : DUCERE Jean (remplacé par DU BOIS DE MAQUILLE Philippe), NOGARO : GARET Gilles, SAINT-GRIEDE : CAPDEVIELLE Patricia, SALLES d'ARMAGNAC : BUSQUET Philippe (remplacé par BORDES Daniel).

Absents : LAUJUZAN : SENAC Claude et FARBOS Jean-Jacques, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre et VINCENT Caroline,

Secrétaire de séance : Christian PEYRET.

OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation des résultats 2008 au budget 2009, budget principal

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Le Conseil de la communauté de communes du Bas-Armagnac réuni sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE, Président, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2008 du budget principal dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2008 : + 188 854.68 €
(= recettes réalisées 1 191 945.11 € – dépenses réalisées 1 003 090.43 €)

• Report à nouveau (années précédentes) : + 145 804.81 €

• Résultat de fonctionnement cumulé : 334 659.49 €
somme inscrite au BP 2009 en recettes de fonctionnement, article 002 : excédent de fonctionnement.

Section d'investissement :

• Solde d'exécution (avec résultats antérieurs) : + 220 683.43 €
somme inscrite au BP 2009 en recettes d'investissement, article 001

• Solde des restes à réaliser 2008 : 0.00 €
(= restes à réaliser recettes 7 781 € - dépenses 108 891.93 €)

• Besoin de financement : 0.00 €

Recu à la Sous-Préfecture de Condom le 02 MARS 2009

334 659.49 €

220 683.43 €

0.00 €

0.00 €

Le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter au budget principal pour l'année 2009, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 de la façon suivante :

- excédent de fonctionnement en recettes porté sur la ligne budgétaire article 002 : 334 659.49 €



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Le Président,

Pierre GUICHANNE.